



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE LOCATION DE LA  
SALLE GEORGES POMPIDOU ET DE MISE A  
DISPOSITION DE LA SALLE ANDRE COSTES A  
L'ASSOCIATION CYCLO-CAMPING  
INTERNATIONAL POUR SON FESTIVAL DE  
VOYAGE A VELO LE 16 JANVIER 2021**

**DÉCISION N° DM-21-017  
EN DATE DU 06 JANVIER 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte GAUVAIN, Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association Cyclo-Camping international, sise 5 rue Perrée à Paris (75003) représentée par Madame Martine LELAN en sa qualité de Présidente, d'organiser des animations dans le cadre du *Festival International du Voyage à Vélo « Osez le vélo »*, dans la salle Georges-Pompidou louée le samedi 16 janvier 2021 (montage et démontage inclus) et dans la salle André Costes mise à disposition à titre gracieux le samedi 16 janvier 2021 (montage et démontage inclus),

**VU** les règlements d'utilisation de la salle Georges-Pompidou et de la salle André Costes ;

**CONSIDÉRANT** la politique de la Ville de Vincennes en matière de développement du tourisme visant à faciliter l'accueil des événements au rayonnement international sur son territoire ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec l'Association Cyclo-Camping international, 5 rue Perrée à Paris (75003), représentée par Madame Martine LELAN en sa qualité de Présidente, une convention dans le cadre du *Festival international du Voyage à Vélo « Osez le vélo »* pour y organiser des animations dans la salle Georges-Pompidou louée le samedi 16 janvier 2021 (montage et démontage inclus) et dans la salle André Costes mise à disposition à titre gracieux le samedi 16 janvier 2021 (montage et démontage inclus) pour un montant de 946,00 euros (neuf cent quarante-six euros) T.T.C.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des  
relations internationales,

***Signé***

**Brigitte GAUVAIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210106-lmc1H7975H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 06/01/2021  
Date de Publication : 06/01/2021